



Commune de

**Blonay – Saint-Légier**

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

**PREAVIS No 14-2024**

**relatif aux comptes 2023  
du Fonds culturel Riviera**

Date pour la commission intercommunale de gestion :

**Mercredi 01.05.2024 - 19.00**

**Mona Hôtel (ancien Eurotel) à Montreux**

Blonay, le 7 mai 2024

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

### **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2023 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5<sup>ème</sup> des communes partenaires.

### **2. Cadre général**

La Convention du Fonds culturel Riviera (FCR), entente intercommunale au sens de l'art. 109a et suivants de la Loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les neuf communes de la Riviera.

Le FCR est géré par un conseil administratif, formé de délégué-e-s des neuf municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

### **3. Comptes 2023**

Outre le document relatif aux comptes de l'exercice 2023, sont annexés au présent préavis :

- le rapport d'activités 2023 du FCR ;
- la liste des institutions bénéficiaires en 2023 ;
- la liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2023.

#### **Produits**

Le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des communes a été fixée à CHF 48.- / habitant·e pour la législature 2002-2006. Depuis le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et ce, dans une fourchette de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant·e.

Pour 2023, la contribution des communes a été fixée à CHF 47.- / habitant·e sur la base de la population au 31.12.2022. Les contributions des communes s'élèvent à CHF 3'855'128.-. A cela s'ajoute la participation de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour (CITS) aux coûts de l'Agenda régional de CHF 12'000.-.

Le fonds de réserve de CHF 168'842.45 a été extourné ; ainsi, le total des recettes pour 2023 s'élève à CHF 4'035'970.45. Il s'agit d'un changement de méthodologie par rapport aux comptes de 2022, afin de mieux faire ressortir l'utilisation de la réserve. En 2022, le fonds de réserve n'avait pas été extourné au 1<sup>er</sup> janvier et réattribué au 31 décembre, il est resté à l'actif et c'est la variation qui a été ajoutée.

## Charges

Selon l'art. 2 de la convention du FCR, le Fonds a pour but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional. L'art. 5 de la convention précise qu'il est de la compétence du Conseil administratif (CA) du Fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires.

L'attribution des subventions est déterminée par le CA en décembre, sur la base du travail de suivi annuel des institutions bénéficiaires réalisé par le FCR.

Le budget du FCR étant établi sans que le CA dispose de toutes les informations des institutions qu'il subventionne, il se peut que des adaptations, qui n'ont pas pu être anticipées dans le cadre de l'élaboration du budget du FCR en septembre, soient décidées en décembre.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en cas d'écart important constaté entre les charges artistiques budgétées et les charges artistiques effectives (comptes) d'une institution, le CA peut demander un remboursement d'une part de la subvention versée ; il s'agit toutefois d'une situation exceptionnelle qu'il est difficile d'anticiper.

Le montant global des subventions versées aux 21 institutions bénéficiaires et à l'Agenda culturel régional en 2023 (Poste 365.1 - Subventions ordinaires) s'est élevé à CHF 3'814'491.10, montant supérieur à celui qui était prévu au budget 2023.

Cette différence s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'adaptation à la hausse des subventions 2023 à l'Association Live in Vevey, l'Association NED, l'Association Nox Orae, l'Association Oriental-Vevey, l'Association Vevey International Funny Film Festival, la Fondation de la Saison culturelle de Montreux, la Fondation du Festival du Rire de Montreux pour la Revue Vaudoise et la Fondation Vevey-Ville d'Images, pour un montant total de CHF 190'000.-.
- L'augmentation des coûts liés à l'agenda régional de CHF 16'500.-.
- L'adaptation à la baisse de la subventions 2023 – avant versement – à la Fondation du Montreux Choral Festival pour un montant de CHF 37'000.-. En effet, la Fondation n'a pu organiser qu'un seul concert à la suite de sa décision de ne pas organiser de concours international et, de ce fait, a adapté sa demande de subvention à la baisse.

S'agissant des subventions extraordinaires (Poste 365.2), quatre soutiens ponctuels / aides à la création ont été acceptés et versés en 2023 pour un montant total de CHF 35'000.-. Le solde de CHF 41'000.- concerne des aides et soutiens acceptés en 2023 qui seront versés en 2024.

Il faut encore ajouter à ces charges, un montant de CHF 35'000.- (forfait) pour les prestations d'administration, de coordination et de gestion du Fonds, effectuées par le Service des affaires intercommunales, ainsi qu'un montant de CHF 538.50 correspondant à la facture de la fiduciaire pour le contrôle des comptes 2022.

Le solde du fonds de réserve d'un montant de CHF 109'940.85 est attribué à la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels (Poste 9282.2), portant ainsi le montant total des charges 2023 à CHF 4'035'970.45.

Le résultat au 31 décembre 2023 s'élève ainsi à CHF 0.-.

#### 4. Conclusions


Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier  
décide

⇒ d'adopter les comptes 2023 du Fonds culturel Riviera

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
A. Bovay



Le secrétaire  
J. Steiner

Délégation municipale : Mme Laura Ferilli, municipale

#### Annexes :

- Comptes 2023 du Fonds culturel Riviera
- Rapport d'activités 2023 du Conseil administratif du Fonds culturel Riviera
- Liste des institutions bénéficiaires du fonds en 2023
- Liste des demandes d'aides à la création / soutiens ponctuels traités en 2023

FONDS CULTUREL RIVIERA

BILAN au 31 décembre		COMPTES 2023	COMPTES 2022
----------------------	--	-----------------	-----------------

**ACTIF**

9111	Compte courant Ville de Vevey (débitteur)	151'540.85	191'442.45
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>151'540.85</b>	<b>191'442.45</b>

**PASSIF**

9259	Provision pour subventions à payer	41'000.00	22'000.00
9259.1	Factures à payer	600.00	600.00
9282.2	Provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	109'940.85	168'842.45
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>151'540.85</b>	<b>191'442.45</b>

Compte d'exploitation au 31 décembre		COMPTES 2023	BUDGET 2023	COMPTES 2022
--------------------------------------	--	-----------------	----------------	-----------------

**PRODUITS**


452	Participations des communes	3'855'128.00	3'827'445	3'827'445.00
465	Participation de la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve	12'000.00	12'000	12'000.00
480	Prélèvements sur la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	168'842.45	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>4'035'970.45</b>	<b>3'839'445</b>	<b>3'839'445.00</b>

**CHARGES**

318	Honoraires et prestations de services	35'000.00	35'000	35'000.00
318.5	Révision des comptes	538.50	600	538.50
365.1	Subventions ordinaires	3'814'491.10	3'645'000	3'674'276.70
365.2	Subventions extraordinaires	76'000.00	-	28'000.00
Total subventions		3'890'491.10	3'645'000	3'702'276.70
<b>Total des dépenses</b>		<b>3'926'029.60</b>	<b>3'680'600</b>	<b>3'737'815.20</b>
381.1	Attribution à la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	109'940.85	158'845	101'629.80
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4'035'970.45</b>	<b>3'839'445</b>	<b>3'839'445.00</b>

RESULTAT		-	-	-
----------	--	---	---	---

**Ville de Vevey**  
 Service des finances  
 L'Adjoint administratif

  
 Emanuele Ferrara

Vevey, le 23 février 2024



## FONDS CULTUREL RIVIERA

	TRANSITOIRES 2022	2023	TRANSITOIRES 2024	TOTAL
<b>PRODUITS</b>	-168'842.45	-3'867'128.00	-	-4'035'970.45
452 Commune de Blonay - Saint-Légier		-569'781.00		-569'781.00
Commune de Chardonne		-150'024.00		-150'024.00
Commune de Corseaux		-108'429.00		-108'429.00
Commune de Corsier-sur-Vevey		-158'202.00		-158'202.00
Commune de Jongny		-86'574.00		-86'574.00
Commune de Montreux		-1'225'807.00		-1'225'807.00
Commune de La Tour-de-Peilz		-582'800.00		-582'800.00
Commune de Vevey		-927'921.00		-927'921.00
Commune de Veytaux		-45'590.00		-45'590.00
<b>Total 452</b>	-	<b>-3'855'128.00</b>	-	<b>-3'855'128.00</b>
465 Commission intercommunale de la taxe de séjour		-12'000.00		-12'000.00
<b>Total 465</b>	-	<b>-12'000.00</b>	-	<b>-12'000.00</b>
480 Prélèvement sur la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	-168'842.45			-168'842.45
<b>Total 480</b>	<b>-168'842.45</b>	-	-	<b>-168'842.45</b>
<b>CHARGES</b>	-22'600.00	3'907'029.60	151'540.85	4'035'970.45
318 Prestations effectuées par le SAI (forfait)		35'000.00		35'000.00
<b>Total 318</b>	-	<b>35'000.00</b>		<b>35'000.00</b>
318.5 PKF Fiduciaire SA	-600.00	538.50	600.00	538.50
<b>Total 318.5</b>	<b>-600.00</b>	<b>538.50</b>	<b>600.00</b>	<b>538.50</b>
365.1 Agenda régional - mandat version digitale		6'246.60		6'246.60
Agenda régional - prestataires version papier		158'244.50		158'244.50
Association des Amis du Festival des Artistes de rue à Vevey		10'000.00		10'000.00
Association Clara Haskil (concours)		25'000.00		25'000.00
Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux		10'000.00		10'000.00
Association Live in Vevey		30'000.00		30'000.00
Association des Musées de la Riviera Vaudoise		82'000.00		82'000.00
Association Nouvel Espace Dancers (NED)		40'000.00		40'000.00
Association Nox Orae (festival)		30'000.00		30'000.00
Association Oriental-Vevey - Théâtre de l'Oriental		85'000.00		85'000.00
Association Semaine Internationale de Piano		20'000.00		20'000.00
Association du Théâtre de poche de la Grenette		50'000.00		50'000.00
Association du Théâtre Les Trois-Quarts - Le Pantographe		60'000.00		60'000.00
Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)		65'000.00		65'000.00
Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF)		25'000.00		25'000.00
Fondation des Arts et Spectacles de Vevey - Le Reflet		1'240'000.00		1'240'000.00
Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival		130'000.00		130'000.00
Fondation Festival du rire de Montreux - Revue vaudoise		100'000.00		100'000.00
Montreux Jazz Artists Foundation		80'000.00		80'000.00
Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux Riviera (TMR)		435'000.00		435'000.00
Fondation Montreux Choral Festival		18'000.00		18'000.00
Fondation de la saison culturelle de Montreux (FSCM)		685'000.00		685'000.00
Fondation du Septembre musical Montreux-Vevey		200'000.00		200'000.00
Fondation Vevey, Ville d'images - Festival Images		230'000.00		230'000.00
<b>Total 365.1</b>	-	<b>3'814'491.10</b>	-	<b>3'814'491.10</b>
365.2 Union Chorale de la Tour-de-Peilz	-4'000.00	4'000.00		-
Association Prototype Status	-10'000.00	10'000.00		-
Associaiton Reminox's Company Dance concept	-8'000.00	8'000.00		-
Association des Amis d'Arabesque		10'000.00		10'000.00
Association du Quartier de la Valsainte		10'000.00		10'000.00
Association Cie Les PetiTabourets		5'000.00		5'000.00
Association Autour du Monde		10'000.00		10'000.00
Association 6RINX			3'000.00	3'000.00
Cie Les Exilés - "Les enfants du paradis"			25'000.00	25'000.00
Association Miska & Cie "Parce qu'on n'est pas tous..."			3'000.00	3'000.00
Cie BâZ - "La Bêtise, Idiotie ou Sottise?"			10'000.00	10'000.00
<b>Total 365.2</b>	<b>-22'000.00</b>	<b>57'000.00</b>	<b>41'000.00</b>	<b>76'000.00</b>
381.1 Attribution à la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels			109'940.85	109'940.85
<b>Total 381.1</b>	-	-	<b>109'940.85</b>	<b>109'940.85</b>
<b>Total général</b>	<b>-191'442.45</b>	<b>39'901.60</b>	<b>151'540.85</b>	<b>0.00</b>

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

---

### HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans préteriter les institutions déjà bénéficiaires du Fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le Fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à CHF 48.- par habitant·e.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 2 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après approbation par le Conseil d'État.

### FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un·e délégué·e de chacune des désormais neuf municipalités, depuis la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désigné·e·s par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégué·e·s choisi·e·s parmi les membres de chacun des neuf conseils communaux de la Riviera.

#### Conseil administratif

Les membres du CA sont désigné·e·s par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

En 2023 et pour le reste de la présente législature, la présidence et la vice-présidence du CA sont assurées respectivement par M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, et Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant·e et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels.

### Bureau exécutif

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle, ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.

En 2023 et pour le reste de la législature, le BE est composé de :

- M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, Président ;
- Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey, Vice-présidente ;
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux.

### Commission intercommunale de gestion

A l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du Fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner les comptes et le budget de l'exercice à venir.

Dite commission a siégé en avril pour le contrôle des comptes 2022 et en novembre pour l'examen du budget 2024, en présence d'une délégation du CA. Basées sur l'année législative et le tournus établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance d'avril 2023 :

Présidente : Mme Margrith Bussy conseillère communale à Corsier ;

Rapporteur : M. Matthieu Sesseli, conseiller communal à Blonay – Saint-Légier.

- Séance de novembre 2023 :

Président : M. Philippe Morier-Genoud, conseiller communal à Montreux

Rapporteur : M. Jean-David Pelot, conseiller communal à Chardonne

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2022 et à l'unanimité l'adoption du budget 2024 aux conseils communaux de la Riviera.

Enfin, relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

## **ACTIVITES 2023**

Au cours de l'année 2023, le CA et le BE se sont réunis à quatre reprises en mars, juin, septembre et décembre.

En 2023, 21 institutions ont bénéficié du soutien du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2023 ») ainsi que l'Agenda régional.

L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

### Suivi des institutions bénéficiaires

Avec le soutien du SAI, en charge de la gestion du Fonds et du suivi des 21 institutions bénéficiaires (analyse des comptes, des rapports d'activités, des budgets, de la programmation / rencontres avec des institutions, etc.), le BE et le CA procèdent à un point de situation régulier sur leur évolution. Le but du FCR étant de soutenir les institutions de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, le BE et le CA ont la mission de s'assurer que les subventions versées sont en adéquation avec lesdites charges artistiques de chacune.



L'année 2023, respectivement les saisons 2022-2023 des institutions bénéficiaires marquent le retour à une normalité avec une nette tendance à la hausse des fréquentations, ce qui est réjouissant. En revanche, la grande majorité signale subir de plein fouet l'inflation et malgré de bons résultats, force est de constater qu'il devient de plus en plus difficile, voire encore impossible pour certaines, de rétribuer le personnel à sa juste valeur et de faire face à l'augmentation des tarifs liés notamment aux énergies et aux coûts de la vie, sans compter l'augmentation de la TVA dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Dans le même temps, il devient de plus en plus complexe pour elles de conserver ou de rechercher un soutien supplémentaire, notamment auprès de sponsors.

Le 31 juillet 2023, le 2m2c fermait ses portes pour deux ans de travaux, ce qui a forcé les institutions montreuusiennes dont la programmation est centrée sur l'Auditorium Stravinski à trouver des solutions pour pallier ce manque, soit en quittant temporairement Montreux, soit en trouvant de nouvelles configurations sur la commune de Montreux. Bien que la situation soit connue de ces institutions depuis plusieurs années, certaines d'entre elles se sont orientées vers de nouveaux modèles, en rupture avec leurs axes de programmation constitutifs, en particulier la Fondation de la saison culturelle de Montreux (FSCM) et la Fondation du Montreux choral Festival (FMChF). Le BE et le CA ont dû débattre de la compatibilité de ces nouvelles orientations avec le but du FCR, en particulier dans le cadre de la répartition des subventions 2024.

Il est également rappelé que les excédents de subvention touchés en 2020 et 2021 par la FSCM ont été entièrement restitués aux communes. L'année 2022 s'est déroulée normalement, sans annulation majeure justifiant un remboursement de la subvention. La situation sur l'année 2023 reste encore à déterminer, une fois que les comptes révisés auront été analysés.

### Agenda culturel régional

L'agenda régional est paru, comme prévu, à 6 reprises en 2023.

A noter que, depuis la pandémie de COVID-19, les coûts de la version papier ont été passablement impactés par l'augmentation des prix des matières premières (papier) et la crise énergétique (impression). La Commission intercommunale de la Taxe de séjour a, comme elle le fait depuis 2016, pris en charge une partie de ces coûts, via le versement d'une subvention annuelle pérenne de CHF 12'000.-.

D'autre part, la refonte du site internet agendariviera.ch et du formulaire de saisie des événements en ligne, engagée depuis 2018 par le Service de la culture de la Ville de Vevey, en partenariat avec Montreux-Vevey Tourisme et le Fonds culturel Riviera, a vu son épilogue et un nouveau webservice de qualité, évolutif et plus accessible a été mis en ligne le 1<sup>er</sup> mai 2023.

En raison des nombreux ajustements techniques nécessaires, la participation du FCR à la maintenance et au support informatiques dudit webservice s'est élevée à environ CHF 6'250.- au lieu des CHF 5'000.- prévus.

### Intégration de l'Association des amis du Dansomètre (AaD)

En 2024, l'Association des amis du Dansomètre sera la 22<sup>e</sup> institution à bénéficier du FCR, à la suite de la décision d'intégration unanime des membres du CA, puis des 9 municipalités de la Riviera en cours d'année.

L'activité créative déployée depuis de nombreuses années au Dansomètre lui permet de se positionner comme un lieu de référence pour la danse contemporaine en Romandie. La reconnaissance nationale et internationale du travail chorégraphique de Jasmine Morand, son engagement en faveur de la danse contemporaine au sein d'organisations faitières et le professionnalisme des responsables du Dansomètre représentent une « garantie » quant à la qualité de l'accompagnement des compagnies en résidence et la visibilité de cet espace désormais ouvert au public depuis qu'il a été entièrement rénové, équipé et adapté.

Le domaine de la danse contemporaine n'était pas encore représenté au sein des institutions bénéficiaires du FCR, alors qu'une intense activité se déploie depuis de nombreuses années au Dansomètre.

Pour information, la première saison du Dansomètre a démarré en septembre 2022. Il a accueilli 15 Cies en résidence et a programmé 7 événements ouverts au public. À cela, s'ajoutent « Les Chorégraphiques » - programmation coproduite avec le Théâtre de l'Oriental.

#### Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2023, 24 demandes d'aide à la création/soutien ponctuel ont été traitées par le FCR (cf. annexe « Liste des demandes d'aide à la création/soutien ponctuel traités en 2023 »). Parmi celles-ci, huit demandes répondaient aux principes d'octroi du FCR et ont reçu une réponse favorable ; trois sous forme de soutien ponctuel et cinq sous forme d'aide à la création.

#### Budget 2024 / répartition des subventions 2024

En septembre, comme chaque année, le BE et le CA ont préparé le budget 2024, sur la base des éléments transmis par les institutions bénéficiaires. Ledit budget comprend les contributions des communes à hauteur de CHF 47.- /habitant-e sur la base de la population au 31.12.2022, auxquelles s'ajoute la subvention de CHF 12'000.- octroyée annuellement par la Commission intercommunale de la taxe de séjour, pour participer aux frais de l'Agenda Riviera. Ainsi, le montant total des revenus du FCR en 2024 s'élève à plus de CHF 3.86 millions.

Ces revenus permettent d'assurer prioritairement les subventions aux institutions bénéficiaires, de financer l'administration et la gestion du Fonds par le SAI (forfait) et le contrôle des comptes par la fiduciaire. En outre, une provision de CHF 64'328.- a été constituée pour des adaptations éventuelles de la subvention aux institutions bénéficiaires dans un contexte général de hausse des coûts et pour l'intégration possible de nouvelles institutions.

Le budget 2024 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera en fin d'année 2023. Sur proposition du BE, le CA s'est consacré à la répartition des subventions aux institutions bénéficiaires lors de sa séance de décembre. Dite répartition est effectuée sur la base du budget 2024, ainsi que sur le suivi attentif des institutions et l'analyse globale qui en résulte.

#### Comptes 2023

Le préavis sur l'exercice 2023 du FCR présente les principaux éléments financiers, auquel il convient donc de se référer.

#### Procédure d'adoption des comptes et du budget du FCR

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports de la commission intercommunale de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Vevey - le 1<sup>er</sup> mars 2024 / SAI – NRP/nc

## LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2023

- Agenda Riviera
- 1 Association des Amis du Festival des artistes de rue de Vevey
  - 2 Association Concours Clara Haskil
  - 3 Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
  - 4 Association Live in Vevey
  - 5 Association des Musées de la Riviera vaudoise
  - 6 Association Nouvel Espace Dancers (NED)
  - 7 Association Nox Orae
  - 8 Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
  - 9 Association Semaine internationale de piano
  - 10 Association du Théâtre de poche de La Grenette
  - 11 Association du Théâtre Les Trois-Quarts - Théâtre le Pantographe
  - 12 Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
  - 13 Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF)
  - 14 Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet - Théâtre de Vevey
  - 15 Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival / Revue Vaudoise
  - 16 Montreux Jazz Artists Foundation
  - 17 Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
  - 18 Fondation Montreux Choral Festival
  - 19 Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
  - 20 Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
  - 21 Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

SAI - le 16 janvier 2024 / nc

## LISTE DES DEMANDES D'AIDE À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL TRAITÉES EN 2023

### ACCEPTÉE / CONFIRMÉE

- Association du Quartier de la Valsainte – Événement pour la 30<sup>ème</sup> édition, soutien ponctuel
- Association Cie Les Peti'Tabourets – 2 en 1 Festival, soutien ponctuel
- Association des Amis d'Arabesque – « La Passion selon St-Matthieu », aide à la création
- Association Ensemble 6Rinx - « Création d'émotions », aide à la création
- Association Autour du Monde - édition spéciale 20 ans Festival du Bout du Monde, soutien ponctuel
- Compagnie Les Exilés - Festival de la Tour - « Les enfants du paradis », aide à la création
- Association Misska & Cie - « Parce qu'on n'est pas tous équipés pareil », aide à la création
- Compagnie BàZ - « La bêtise : idiotie ou sottise ? », aide à la création

### REFUSÉES

- Association CLIC -Game\* - Exposition Jeurassic Park
- Association Manifesto - Réalisation de CDs
- Association Pano - Exposition vitrines Galeries du Rivage
- Institut Frédéric Chopin - Festival Jeune Chopin 2023
- Société de développement de La Tour-de-Peilz - La Tour en Chœurs 2024
- Association des Concert de la Clé de voûte - Saison 2023
- Maison Suisse de la poésie - Activités 2023
- Association Montreux je danse - Spectacle Marché Couvert
- Cie Salut la Compagnie - Création « Lehmann Brothers, chapitres de la chute »
- Association Tous en scène - « Le Tremplin les meilleures voix suisses »
- Maryss - Marie Cardis - Création d'un EP (album)
- Association Mobilité Environnement Livraisons à Vélo - AMELIVE - « Charrette, ça roule ? »
- Association Homain - Rencontres musicales
- Yves Bianchi - Création d'un album (demande de renseignements)
- Association Voix en fête - « Me voici nue » - création musicale
- Association Espace Indiana - Programme exposition 2024

SAI – JANVIER 2024